

11.12.2017

HOCKEY

COMPOSITION DE LA COMMISSION MIXTE NATIONALE

FF Hockey : le DTN ou son adjoint Jonathan BERNON
FF Sport U : Bertrand GAUTIER (directeur national adjoint)
DRSU Référent : Philippe GARS (CRSU Lille)

1 – Date et lieu du championnat de France

Les 14 et 15 mars 2018
Saint-Brice-sous-Forêt – Val d'Oise (CRSU de Versailles)

2 - Formule sportive

Finales à 16 équipes en indoor
Matches de poules, de classements et tableau final

3 - Phases de conférence

3.1 Les CRSU sont responsables de l'organisation des phases de conférences qualificatives pour le championnat de France.

3.2 Répartition des quotas par conférence

	IDF	Nord Est	Centre-Ouest	Sud Est	Sud Ouest
QUOTAS	2	2	2	2	2

Les 6 quotas restants seront attribués par la CMN aux conférences qui en feront la demande, selon les critères suivants :

- dynamisme académique
- niveau de jeu
- classement aux finales de conférence

4 – Date limite de retour des engagements

Retour des résultats de conférences et des demandes de quotas supplémentaires : 15 février 2018
Contact : bleriche@sport-u.com

5 – Composition des équipes

- Chaque équipe devra être constituée d'au moins 6 joueurs (+ 1 remplaçant) et au plus 12 joueur(se)s incluant obligatoirement un(e) gardien(ne) nominativement désigné(e). Elle pourra être mixte.
- Dans le cas d'engagement d'équipes exclusivement féminines, la CMN devra en être informée aussitôt que possible avant la date d'engagement afin de se prononcer sur la manière de les prendre en compte dans le programme de la phase nationale. De plus, afin d'encourager cette pratique féminine, une aide spécifique de la FFH pourrait être accordée (renseignements auprès de bgautier@sport-u.com).
- Tout(e) joueur(se) devra être muni de sa licence FF Sport U ainsi que de sa carte d'étudiant.
- Les équipes pourront être constituées de licencié(e)s d'AS, d'académie ou de ligue.

6 - Règlement et modalités

6.1 En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, une série de 3 « shoot out » sera effectuée puis en cas de nouvelle égalité le mode « mort subite » sera appliqué (sur les matches secs).

6.2 Classement des poules

Match gagné = 3 Pts / Match nul = 2 Pt / Match perdu = 1 Pt / Match forfait = 0 Pt

En cas d'égalité à l'issue des matchs de poule, les critères de qualification sont les suivants :

Si 2 équipes sont à égalité, prise en compte des critères suivant dans l'ordre :

1. Résultat de la confrontation directe
2. Différence de buts sur ensemble de la poule
3. Nombre de buts marqués
4. Nombre de buts encaissés
5. Nombre de « cartons »

Si plus de 2 équipes sont à égalité un nouveau classement est établi entre les seules équipes à égalité. Si l'égalité persiste on se réfère aux critères définis ci-dessus.

6.3 Protections individuelles

Protège-tibias obligatoires. Protège-dents et gant gauche fortement conseillés.

6.4 Pour tous les cas non prévus dans ce texte, le règlement fédéral s'appliquera (règles du Hockey en salle 2015-2016 FFH)

6.5 La pratique officielle est le hockey en salle mais à défaut d'installations adaptées, le Hockey à 5 en extérieur (règles FIH adaptées à la FFSU) pourra être pratiqué (ci-joint lien et traduction des principales règles de jeu) :

- Hockey en salle
<http://www.fih.ch/en/files/sport/rules> (fichier « Indoor Hockey »)
- Hockey à 5
<http://www.fih.ch/en/files/sport/rules> (fichier « Hockey5s »)

6.6 Titre décerné

- Champion de France universitaire de Hockey
- Une coupe récompensera la meilleure équipe d'AS (une licence extérieure ou individuelle autorisée) et la meilleure équipe « 100 % féminine ».

7 - Arbitrage

Chaque responsable d'équipe devra impérativement désigner un référent arbitrage (soit un joueur soit un accompagnateur) qui sera lui-même chargé de désigner un arbitre à chaque fois qu'il sera appelé par les organisateurs pour tenir ce rôle.

8 - Championnats promotionnels

Dans le but de proposer une pratique alternative au championnat de France, les CRSU sont invités à développer des formules tournois ou plateaux. Ce niveau de compétition ne débouche pas sur une phase nationale mais devrait, si les effectifs le justifient, conduire à terme à une phase qualificative académique souple et adaptée et à des finales de conférence.